



S.O.I.TEC SILICON ON INSULATOR TECHNOLOGIES
Société anonyme au capital de 8.523.455,90 euros
384 711 909 RCS Grenoble

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2008/2009



La présente actualisation du document de référence 2008-2009 a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») le 1^{er} septembre 2009 conformément à l'article 212-13, IV de son Règlement général sous le numéro D. 09-0537-A01. Elle complète le document de référence 2008-2009 de Soitec, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 juin 2009 sous le numéro D. 09-0537. Le document de référence et son actualisation pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'AMF. Ces documents ont été établis par l'émetteur et engagent la responsabilité de leurs signataires.

Des exemplaires du document de référence 2008-2009 de Soitec (le « **Document de Référence** ») et de la présente actualisation (« **l'Actualisation** ») sont disponibles auprès de Soitec Parc Technologique des Fontaines - Chemin des Franques, 38190 Bernin, sur le site Internet de Soitec (www.soitec.com) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Sommaire

1.	PERSONNES RESPONSABLES	3
1.1	<i>RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION</i>	3
1.2	<i>ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION</i>	3
2.	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES ET EVENEMENTS RECENTS	4
2.1	<i>CHIFFRE D'AFFAIRES DU PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2009-2010</i>	4
2.2	<i>AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES</i>	5
2.3	<i>ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 7 JUILLET 2009</i>	5
3.	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	9
3.1	<i>COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</i>	9
3.2	<i>CONFLITS D'INTERETS AU SEIN DES ORGANES DE DIRECTION</i>	11
3.3	<i>DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</i>	11
4.	CAPITAL SOCIAL	11
5.	STATUTS	15
6.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	15
6.1	<i>DOCUMENTS ACCESSIBLES SUR LE SITE INTERNET DE LA SOCIÉTÉ</i>	15
6.2	<i>LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE ET AUTRES PUBLICATIONS</i>	15
7.	TABLE DE CONCORDANCE	16

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION

Monsieur André-Jacques AUBERTON-HERVE, Président du Conseil d'Administration et directeur général.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence 2008-2009 de Soitec sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification de la concordance des informations portant sur la situation financière et les comptes figurant dans l'actualisation avec les informations financières historiques, et avoir procédé à la lecture d'ensemble du document de référence et de son actualisation afin de relever, parmi les autres informations, celles qui leur apparaîtraient manifestement incohérentes sur la base de leur connaissance générale de la société acquise dans le cadre de leur mission.

Cette lettre ne contient aucune observation.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 juin 2009 sous le numéro D. 09-0537 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 68 et 69 (rapport sur les comptes consolidés du groupe Soitec pour l'exercice clos le 31 mars 2009) et en page 71 (rapport sur les comptes sociaux de Soitec SA pour l'exercice clos le 31 mars 2009) dudit document de référence. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe Soitec pour l'exercice clos le 31 mars 2009 contient deux observations sur les hypothèses et les mesures de sensibilité relatives à l'examen de la valeur recouvrable des actifs non courants et sur le changement de méthode relatif à l'adoption de la distinction entre un « résultat opérationnel courant » et des « autres produits et charges opérationnels ». »

Bernin, le 1^{er} septembre 2009

André-Jacques AUBERTON-HERVÉ
Président du Conseil d'Administration et directeur général

2. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES ET EVENEMENTS RECENTS

2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES DU PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2009-2010 (COMMUNIQUE DE PRESSE DU 20 JUILLET 2009)

« • **Croissance séquentielle des ventes de plaques de 30,8% à taux de change constants par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent**

• **Confirmation d'une activité soutenue au second trimestre.**

Bernin, France, le 20 juillet 2009 – Soitec, le leader du matériau SOI (Silicium sur Isolant) annonce aujourd'hui un chiffre d'affaires consolidé de 43,9 millions d'euros sur le premier trimestre de son exercice fiscal 2009-2010. Comme anticipé par le Groupe, cela représente une hausse séquentielle de 22,3% par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent et une baisse de 27,2% par rapport au premier trimestre. A taux de change constants, les ventes de plaques sont en croissance séquentielle de 30,8% mais en baisse de 36,3% par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent.

Chiffre d'affaires* (en million d'euros)	2009-2010	2008-2009	Variation
1er Trimestre	43,9	60,2	-27,2%

*Chiffres non audités

Fort rebond des ventes de plaques en 300mm

Les ventes totales de plaques ont atteint 41,1 millions d'euros sur le trimestre soit une hausse séquentielle de 30,8% à taux de change constants par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent et de 29,2% en données publiées. Les ventes de plaques de diamètre 300mm qui ont représenté 84% des ventes totales de plaques, se sont inscrites en hausse séquentielle de 35,0% à taux de change constants (29,2% en données publiées) traduisant les commandes urgentes reçues des principaux clients. Les ventes dans les autres diamètres ont augmenté séquentiellement de 12,2% à taux de change constants (7,4% en données publiées) du fait d'un restockage plus lent sur les marchés de l'automobile.

Les ventes de Picogiga International ressortent en baisse de 30,3% par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent mais restent stables par rapport au quatrième trimestre à 1,3 million d'euros. L'activité de Tracit a augmenté de 57,9% par rapport à la même période de l'exercice précédent tandis que les revenus de licence sont ressortis à 0,6 million d'euros.

Confirmation d'une activité soutenue au second trimestre

Les informations les plus récentes sur le second trimestre indiquent un niveau d'activité soutenu à taux de change constants avec une possibilité d'une nouvelle croissance séquentielle qui sera toutefois sur un rythme moins soutenu que celui constaté sur le premier trimestre.

Dans un contexte d'incertitude qui subsiste sur une amélioration marquée de la demande finale au cours du second semestre, le Groupe réitère ne pas être en mesure de fournir une prévision d'activité sur l'ensemble de l'exercice 2009-2010. »

2.2 AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES

2.2.1 Dépendance à l'égard des principaux clients du Groupe

Le Groupe précise que les contrats qui le lient à ses principaux clients AMD et IBM ne comportent pas de clauses non habituelles dont la mise en œuvre est susceptible d'avoir un impact significatif sur son activité ou son développement. Le Groupe rappelle que le cadre contractuel est celui décrit au Chapitre 22, p. 84 du Document de Référence, c'est-à-dire un cadre contractuel standard basé sur des prévisions de commandes à court terme.

2.2.2 Autres informations

Le Groupe précise qu'aucune utilisation n'a été faite à la date de la présente actualisation des lignes de crédit confirmées qui étaient de 52,3 M€ au 31 mars 2009.

Par ailleurs, la Société considère que sa situation financière n'a pas évolué significativement depuis le 31 mars 2009, et indique qu'elle considère ne pas avoir de difficulté particulière à accéder au marché du crédit et dispose de la trésorerie disponible pour faire face à ses engagements sur les 12 prochains mois.

2.3 ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 7 JUILLET 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de Soitec s'est tenue, le 7 juillet 2009, sous la présidence de Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La perte de l'exercice social clos le 31 mars 2009, s'élevant à 35.052.645,69 euros, a été affectée au compte de report à nouveau qui passe de -18.052.232,08 euros à -53.104.877,77 euros. L'Assemblée a par ailleurs décidé de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Fumisato Hirose pour une durée de deux (2) années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 7 juillet 2009 a en outre :

- dans sa quatrième résolution, approuvé dans les conditions de l'article L 225-40 du Code de commerce les conclusions du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 dudit code et les conventions qui y sont mentionnées ;
- dans sa sixième résolution, autorisé le conseil d'administration, à procéder au rachat d'actions de la Société dans la limite de 10% du capital social à la date de l'assemblée et à un prix maximum de 15 euros par action (soit un montant global maximum de 127 679 070 euros), les actions ainsi acquises pouvant être affectées à l'animation du marché secondaire ou à la liquidité du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité, à la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autre formes d'attribution d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe, à la remise en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, à la remise de titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la

société, à l'annulation ou à la mise en œuvre de toute pratique de marché qui serait admise par l'Autorité des marchés financiers ; cette autorisation expire au jour de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010 ;

- dans sa septième résolution, autorisé le conseil d'administration à annuler les actions de la Société acquises en application de la sixième résolution dans la limite de 10% du capital social sur une période de 24 mois ;
- dans sa huitième résolution, délégué au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, avec faculté de subdélégation, sa compétence en vue d'augmenter le capital dans la limite de 3 millions d'euros de nominal par émission d'actions ordinaires ou de tous titres financiers donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, le montant nominal des titres de créance susceptible d'être émis en application de cette résolution étant plafonné à 300 millions d'euros ;
- dans sa neuvième résolution, délégué au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, avec faculté de subdélégation, sa compétence en vue d'augmenter le capital dans la limite de 3 millions d'euros de nominal par émission d'actions ordinaires ou de tous titres financiers donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public ou d'une offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, en France ou à l'étranger, le montant nominal des titres de créance susceptible d'être émis en application de cette résolution étant plafonné à 300 millions d'euros ;
- dans sa dixième résolution, autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, avec faculté de subdélégation, pour toute émission décidée en application des huitième et neuvième résolutions, à augmenter le nombre de titres à émettre et procéder aux émissions correspondantes, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans la limite de 15% du montant de celle-ci, le tout dans la limite du plafond prévu par ces résolutions ;
- dans sa onzième résolution, autorisé le conseil d'administration à fixer, selon les modalités fixées par l'assemblée générale, le prix d'émission de titres de capital assimilables à émettre de manière immédiate ou différée dans le cadre d'une émission réalisée sans droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au public ou d'une offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier ;
- dans sa douzième résolution, délégué au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, sa compétence pour décider l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes ;
- dans sa treizième résolution, décidé que les émissions décidées par le conseil d'administration dans la neuvième résolution pourraient être utilisées, pour une durée de 26 mois, aux fins de (i) rémunérer les titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange effectuée conformément aux dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce et/ou (ii) procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, dans la limite de 10% du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature constituée de titres de capital ou de titres financiers donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
- dans sa quatorzième résolution, autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à attribuer aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées (à l'exclusion des mandataires sociaux) des options de souscription ou d'achat d'actions d'une durée comprise entre 5 et 10 ans, dans la limite de 3% du capital social à la date de l'assemblée ;

- dans sa quinzième résolution, autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à procéder à des attributions gratuites d'actions aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées (à l'exclusion des mandataires sociaux), dans la limite de 3% du capital social à la date de l'assemblée ;
- dans sa seizième résolution, autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à procéder à des attributions gratuites d'actions, soumises à des conditions de performance à fixer par le conseil d'administration, aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, sur la base d'actions existantes ou à émettre, dans la limite de 1% du capital social à la date de l'assemblée, ce plafond s'imputant sur celui prévu par la quinzième résolution ; l'attribution définitive de ces actions sera liée à la réalisation par la Société d'une performance satisfaisante pour ses actionnaires mesurée par référence à un indicateur composite interne assis le chiffre d'affaires, l'EBITDA et la trésorerie disponibles consolidés, et l'accomplissement des principales étapes stratégiques du groupe ;
- dans sa dix-huitième résolution, décidé de modifier l'article 11 des statuts aux fins de prévoir que toute déclaration de franchissement de seuil statutaire devrait également préciser le nombre d'actions déjà émises que le déclarant peut acquérir ou céder en vertu d'accords ou instruments financiers visés au (b) du troisième alinéa de l'article L. 233-7 du Code de commerce ainsi que du nombre d'actions déjà émises sur lesquelles porte tout accord ou instrument financier visé au (c) du troisième alinéa de cet article ;
- dans sa dix-neuvième résolution, fixé (i) le plafond global des augmentations de capital social qui pourraient résulter, immédiatement ou à terme, de l'ensemble des émissions de titres financiers réalisées en vertu des huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième résolutions à 3 millions d'euros et (ii) le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de titres de créances susceptibles d'être émises en vertu des mêmes résolutions à 300 millions d'euros.

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 7 juillet 2009 a en outre, dans sa vingtième résolution, (i) délégué au conseil d'administration sa compétence pour procéder, en cas d'offre publique visant la Société uniquement, à l'émission en une ou plusieurs fois, de bons soumis au régime des articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la Société et à leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique ainsi que de fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques desdits bons, (ii) décidé que le montant nominal de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de ces bons ne pourra excéder le montant du capital social, sans préjudice des ajustements de cette limite conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et, le cas échéant, des stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustements, pour préserver les droits des porteurs de bons mentionnés ci-dessus, (iii) décidé que le nombre maximum de bons qui pourraient être émis ne pourra dépasser le nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission, et (iii) décidé ces bons deviendront caducs de plein droit dès que l'offre publique ou toute offre concurrente éventuelle échouerait, deviendrait caduque ou serait retirée.

Tableau récapitulatif des autorisations en cours

Opérations/Titres concernés	Montant nominal maximum d'émission	Utilisation (date)	Durée de l'autorisation (et expiration)
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues avec DPS AG 07/07/09 – 8 ^e résolution	En capital = 3 millions d'euros* En emprunt = 300 millions d'euros*	Aucune	26 mois (09/11)
Augmentation de capital toutes valeurs	En capital = 3 millions d'euros*	Aucune	26 mois (09/11)

mobilières confondues sans DPS AG 07/07/09 – 9 ^e résolution	En emprunt = 300 millions d'euros		
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires AG 07/07/09 – 10 ^e résolution	Dans la limite (i) de 15 % de l'émission initiale et (ii) du plafond prévu dans la délégation utilisée	Aucune	26 mois (09/11)
Les émissions décidées par le conseil d'administration dans le cadre des deux autorisations précédentes peuvent être utilisées aux fins de (i) rémunérer les titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange effectuée conformément aux dispositions de l'article L225-148 du Code de commerce et/ou (ii) procéder à une ou plusieurs augmentations de capital AG 07/07/09 – 13 ^e résolution	Pour les augmentations de capital 10% du capital social	Aucune	26 mois (09/11)
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres AG du AG 07/07/09 – 12 ^e résolution	Dans la limite du montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices	Aucune	26 mois (09/11)
Attributions gratuites d'actions aux salariés et dirigeants AG du AG 07/07/09 – 15 ^e résolution	3 % du capital (au jour de l'AG soit 2 555 089 actions)	Attributions le 07/07/09 de 55 000 actions gratuites	38 mois (09/12)
Émission d'options de souscription d'actions existantes ou à émettre AG 07/07/09 – 14 ^e résolution	3 % du capital (au jour de l'AG soit 2 555 089 actions)	Aucune	38 mois (09/12)
Attribution d'actions gratuites, soumise à des conditions de performance à fixer par le conseil d'administration, aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, sur la base d'actions existantes ou à émettre AG 07/07/09 – 16 ^e résolution	1 % du capital (au jour de l'AG soit 851 696 actions)	Aucune	38 mois (09/12)
Emission de bons anti-OPA AG du 07/07/09 – 20 ^e résolution	Montant du capital social	Aucune	18 mois (01/11)
Rachat d'actions de la Société AG 07/07/09 – 6 ^e résolution	10% du capital social à la date de l'AG et à un prix maximum de 15 euros par action (soit un montant global de 127 679 070 euros)	Aucune	Cette autorisation expire au jour de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010
Annulation d'actions acquises en vertu des autorisations de rachat des actions propres de la Société AG 07/07/09 – 7 ^e résolution	10 % du capital social	Aucune	24 mois (07/11)
Emission au profit de la Société Générale de bons d'émission d'actions AG du 05/11/07 – 1 ^{ère} résolution	< 10 % du capital (821 973,56 en nominal)	Totale (8 200 000 bons d'émission d'actions émis en novembre 2007)	18 mois (05/09)

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition du conseil d'administration est inchangée depuis le 31 mars 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 7 juillet 2009 ayant décidé de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Fumisato Hirose pour une durée de deux (2) années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

La composition du conseil d'administration à la date de la présente Actualisation est la suivante, étant précisé que la seule modification apportée par la présente Actualisation au tableau figurant au Chapitre 14.1.1.2, p. 24 du Document de Référence concerne le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Fumisato Hirose.

Nom et prénom de l'administrateur ou du dirigeant	Age	Mandats et fonctions exercés dans la Société	Date de première nomination ou entrée en fonction	Dates de fin du mandat actuel	Principales activités exercées en dehors de la Société dans le Groupe	Mandats et fonctions hors Groupe au cours des 5 dernières années
Administrateurs exerçant une fonction au sein de la Direction Générale						
André-Jacques Auberton-Hervé	48 ans	Président Directeur-général	27/02/92	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Soitec Inc. - Administrateur de Ganotec Inc. - Administrateur de Picogiga Inc. - Administrateur de Soitec Asia Inc. - Administrateur de Soitec Singapore Pte Ltd 	<ul style="list-style-type: none"> - Vice-Président de Cissoïd S.A. - Administrateur de l'association professionnelle SEMI - Président du Conseil de Surveillance de Soisic SA (2001-2006) - Administrateur de l'ANRT - Administrateur de l'ENIAC - Administrateur de la Fondation Nanosciences - Président du Conseil de surveillance d'Altatech - Chairman of the Board de SOI Consortium - Président du Comité de Pilotage de GRAIN - Membre de comités auprès du CNRS, de l'Ecole Centrale, - Membre de Croissance + - Président du Comité d'Engagement de l'ARDI

Administrateurs n'exerçant pas de fonctions au sein de la Direction Générale						
Douglas Dunn	65 ans	Administrateur	09/07/04	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010	Néant	<ul style="list-style-type: none"> - Président de ARM Holdings Plc - Membre du Conseil de Surveillance de STMicroelectronics - Membre du Conseil de Surveillance de Philips –LG LCD Display - Membre du Conseil de Surveillance de TomTom - Administrateur de OMI - Administrateur de Sendo Holdings Plc (2001-2005) - Administrateur de Sendo (2001-2005) - Président et <i>Chief Executive Officer</i> de ASM Lithography Holding N.V. (1999-2004)
Fumisato Hirose	62 ans	Administrateur	10/07/03	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011	Néant	Directeur général de Shin-Etsu Handotai Europe, Ltd. U.K.
Didier Lamouche	50 ans	Administrateur	01/07/05	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011	Néant	<ul style="list-style-type: none"> - Président Directeur Général du groupe Bull - Administrateur de Cameca (2005-2007) - Vice-Président Worldwide Semiconductor Operations IBM (Juin 2003-Oct. 2005) - Directeur Général et Gérant de Altis Semiconductor - (1999-2003) - Membre du Conseil de surveillance de STMicroelectronics - Administrateur de Infogrames
Joseph Martin	61 ans	Administrateur	09/07/04	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010	Néant	<ul style="list-style-type: none"> - Président de Brooks Automation Inc. - Membre du Conseil d'administration de SynQor Inc. - Vice Président du Conseil d'administration de

						Fairchild International Inc.(1997-2006) - Membre du bureau du Président de Fairchild Semiconductor Corp. (jusqu'en 2006)
Mandataire social non administrateur						
Paul Boudre	51 ans	Directeur Général délégué	01/06/08		Administrateur de Soitec Asia Inc.	- Président Europe de Kla Tencor (2003-2004) - Executive vice President USA et Président Europe Kla Tencor (2004-2007)

3.2 CONFLITS D'INTERETS AU SEIN DES ORGANES DE DIRECTION

Le Groupe considère qu'il n'existe pas à proprement parler de situation de dépendance du Groupe à l'égard de SEH. SEH est le principal fournisseur de silicium du Groupe mais il en existe d'autres, auprès desquels Soitec pourrait s'approvisionner. Par ailleurs, en qualité de licencié de Soitec, SEH concourt également à la formation du chiffre d'affaires, à travers les revenus de licence qu'il verse à Soitec. Il n'existe aucune clause dans les accords avec SEH limitant le potentiel de développement du Groupe auprès de nouveaux clients ou de nouveaux marchés.

Le représentant de SEH au conseil d'administration de Soitec ne participant pas au comité stratégique, il n'existe pas de risque de conflit d'intérêts potentiels. Ce représentant n'est pas qualifié d'administrateur indépendant au sens du rapport AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise.

3.3 DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

L'adoption par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de Soitec du 7 juillet 2009 des résolutions proposées aux actionnaires et visant à la doter des moyens permettant l'attribution aux salariés et mandataires sociaux d'instruments financiers incitatifs assis sur le capital de la Société (options de souscription et/ou d'achat d'actions et actions gratuites – résolutions n°14 à 17), permet à la Société de respecter les recommandations AFEP-MEDEF pour toutes les décisions prises depuis leur publication s'agissant de l'attribution d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux. Si les plans d'attribution d'action gratuites antérieurs à cette assemblée se poursuivront sans être assortis de conditions de performance, les plans à venir seront quant à eux nécessairement conditionnés à la réalisation par la société d'une performance satisfaisante pour ses actionnaires mesurée par référence à un indicateur composite interne assis sur le chiffre d'affaire, l'EBITDA, et la trésorerie disponible consolidés, et l'accomplissement des principales étapes du plan stratégique du Groupe.

4. CAPITAL SOCIAL

Répartition du capital et des droits de vote au 31 août 2009

Actionnaires	Nombre d'actions	En % du capital	Droits de vote	En %
André-Jacques Auberton-Hervé	6 077 455	7,13	11 242 603	11,74
Shin-Etsu Handotai Co Ltd. (partenaire depuis 1997 et premier sous-licencié de Soitec)	4 452 599	5,22	4 452 599	4,65
Public	74 671 948	87,61	80 045 349	83,-61
Auto détenu	32 557	NS	0	0
Total	85 234 559	100	95 740 551	100

Capital social depuis le dépôt du Document de Référence

Depuis la date du dépôt du Document de Référence, et en date du 7 juillet 2009, le conseil d'administration a constaté que le capital de la Société avait été porté de 8 516 963 euros à 8 523 455,90 euros, divisé en 85 234 559 actions, du fait de l'exercice par certains bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 64 929 actions nouvelles de la Société.

Evolution et historique du capital social au cours de cinq dernières années

Depuis la date de dépôt du Document de Référence, le tableau de l'évolution historique du capital social au cours des cinq dernières années a été modifié ainsi qu'il suit :

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital en euros	Prime d'émission et d'apports en euros	Nombre de titres émis	Valeur nominale en euros	Montant cumulé du capital social	
						En euros	En titres
23/05/03	Augmentation de capital par émission de SOP	5 320	10 680	70 000	0,076	4 287 551	56 249 190
30/04/04	Augmentation de capital par émission de SOP, BCE et ABSA	31 968	96 097	420 639	0,076	4 319 519	56 669 829
13/05/05	Augmentation de capital par émission de SOP et BCE	25 805	724 242	338 558	0,076	4 345 324	57 008 387

01/07/05	Augmentation de capital par conversion d'Océanes	123 133	11 150 159	1 617 402	0,076	4 468 458	58 625 789
03/11/05	Augmentation de capital par émission de SOP et BCE et conversion d'Océanes	255 012	21 443 561	3 345 734	0,076	4 723 469	61 971 523
26/12/05	Augmentation de capital par émission de BCE et conversion d'Océanes	99 499	8 634 517	1 305 413	0,076	4 822 968	63 276 936
10/01/06	Augmentation de capital par émission de BCE et conversion d'Océanes	268 806	24 034 959	3 526 718	0,076	5 091 774	66 803 654
22/02/06	Augmentation de capital par émission de SOP et BCE et conversion d'Océanes	32 997	3 041 183	432 618	0,076	5 124 771	67 236 572
28/03/06	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	645 096	201 460 188	7 874 016	0,076	5 724 929	75 110 588
13/04/06	Augmentation de capital par émission de SOP et BCE et conversion d'Océanes	150 164	14 174 124	1 970 144	0,076	5 875 093	77 080 732
30/06/06	Augmentation de capital par émission de BCE et conversion d'Océanes	10 125	1 847 184	132 843	0,076	5 885 218	77 213 575
31/07/06	Augmentation de capital par voie d'apports en nature	61 507	20 980 475	809 307	0,076	8 946 726	78 022 882
22/09/06	Augmentation de capital par émission de BCE et conversion d'Océanes	3 316	328 299	41 169	0,076	5 950 019	78 063 751
26/10/06	Augmentation de capital par émission de BCE	1 712	261 547	22 469	0,076	5 951 731	78 086 220
25/01/07	Augmentation de capital par émission de SOP et BCE et conversion d'Océanes	166 050	40 131 503	2 178 557	0,076	6 117 781	80 264 777
25/01/07	Conversion de la valeur nominale de l'action	+1 908 696	-1 908 696	-	0,10	8 026 477	80 264 777
12/03/07	Augmentation de capital par émission de SOP et BCE et conversion d'Océanes	192 033	12 530 849	1 920 327	0,10	8 218 510	82 185 104
03/05/07	Augmentation de capital par émission de BCE	1 225	75 908	12 252	0,10	8 219 735	82 197 356
01/06/07	Augmentation de capital par émission de BCE	1 810	92 349	18 098	0,10	8 221 545	82 215 454
10/07/07	Augmentation de capital par émission de SOP et BCE	2 223	88 400	22 231	0,10	8 223 768	82 237 685
24/08/07	Augmentation de capital par émission de SOP et BCE	1 248	45 989	12 477	0,10	8 225 016	82 250 162
12/10/07	Augmentation de capital par émission de BCE et conversion d'Océanes	11 818	776 914	118 178	0,10	8 236 834	82 368 340

06/11/07	Augmentation de capital par émission de BCE	5 371	190 828	53 712	0,10	8 242 205	82 422 052
24/01/08	Augmentation de capital par émission de BCE et conversion d'Océanes	18 155	1 197 807	181 545	0,10	8 260 360	82 603 597
11/03/08	Augmentation de capital par émission de SOP et BCE	15 204	454 361	152 035	0,10	8 275 563	82 755 632
16/05/08	Augmentation de capital par émission de BCE	276	11 985	2 760	0,10	8 275 839	82 758 392
16/06/08	Augmentation de capital par émission d'ABSAAR	225 000	11 700 000	2 250 000	0,10	8 500 839	85 008 392
19/06/08	Augmentation de capital par émission de BCE	674	29 603	6 737	0,10	8 501 513	85 015 129
03/09/08	Augmentation de capital par émission de BCE et acquisition d'actions gratuites	10 185	(1 956)	101 854	0,10	8 511 698	85 116 983
14/10/08	Augmentation de capital par émission de BCE	240	10 560	2 400	0,10	8 511 938	85 119 383
05/06/09	Augmentation de capital par émission de BCE et acquisition d'actions gratuites	5 025	48 113	50 247	0,10	8 516 963	85 169 630
07/07/09	Augmentation de capital par émission de BCE	6 493	277 896	64 929	0,10	8 523 456	85 234 559

Actions gratuites au 31 août 2009

Depuis la date de dépôt du Document de Référence, le tableau des actions gratuites attribuées par le conseil d'administration a été modifié comme suit :

Date d'Assemblée	06/07/06	06/07/2006	06/07/2006	06/07/2006	06/07/2006	06/07/2006	07/07/2009
Date du Conseil d'Administration	06/07/06	01/06/2007	24/01/2008	04/06/2008	25/02/2009	05/06/2009	07/07/2009
Nombre d'actions	100 000	46 096	8 000	129 297	30 000	228 556	55 000
dont nombre d'actions pour les mandataires sociaux	100 000	28 464*	0	62 674	0	145 683	0
- dont nombre d'actions pour les dix premiers attributaires salariés	0	17 632	8 000	66 623	30 000	82 873	55 000
Nombre de bénéficiaires	1	6	1	9	1	10	1
Période d'acquisition	du 06/07/06 au 05/07/08	du 01/06/07 au 31/05/09	du 24/01/08 au 23/01/10	du 04/06/08 au 03/06/10	du 25/02/09 au 24/02/11	du 05/06/09 au 04/06/11	du 07/07/09 au 06/07/11
Période de conservation	du 06/07/08 au 05/07/10	du 01/06/09 au 31/05/11	du 24/01/10 au 23/01/12	du 04/06/10 au 03/06/12	du 25/02/11 au 24/02/13	du 05/06/11 au 04/06/13	du 07/07/11 au 06/07/13
Nombre d'actions acquises	100 000	38 115	0	0	0	0	0

Nombre d'actions annulées	0	7 981*	0	0	0	0	0
Nombre d'actions restantes	0	0	8 000	129 297	30 000	228 556	55 000
Prix de souscription par action (en euros)	-	-	-	-	-	-	-

*Ces actions ont été annulées à la suite du départ de la Société de Monsieur Pascal Mauberger le 21 février 2008.

Informations relatives à la dilution potentielle du capital de la société au 31 août 2009

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Nombre d'actions auxquelles donnent droit ces instruments	Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice de ces instruments
BSPCE*	2 712 173	3,18 %
Stock-options**	1 700 000	1,99 %
PACEO : ABSAARS ***	5 950 000	6,98 %
Dilution potentielle totale	10 362 173	12,15 %

* Détails des BSPCE : 602 601 BSPCE à 4,38 euros ; 10 410 BSPCE à 8,71 euros ; 2 099 162 BSPCE à 12,78 euros.

** Détails des stock-options : 130 000 SOP à 3,44 euros ; 150 000 SOP à 4,91 euros ; 50 000 SOP à 4,50 euros ; 50 000 SOP à 4,81 euros ; 35 000 SOP à 4,55 euros ; 55 000 SOP à 4,38 euros ; 20 000 SOP à 7,94 euros ; 735 000 SOP à 12,78 euros ; 160 000 SOP à 15,59 euros ; 35 000 SOP à 25,69 euros ; 70 000 SOP à 21,01 euros ; 200 000 SOP à 19,34 euros ; 10 000 SOP à 20,46 euros.

*** Dilution relative à l'exercice des BSAARS déjà émis (2 250 000) et au solde des ABSAARS pouvant être émis.

La dilution potentielle ne tient pas compte des actions gratuites attribuées mais non encore acquises.

5. STATUTS

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société du 7 juillet 2009 a, dans sa dix-huitième résolution, décidé de modifier l'article 11 des statuts aux fins de prévoir que toute déclaration de franchissement de seuil statutaire devrait également préciser le nombre d'actions déjà émises que le déclarant peut acquérir ou céder en vertu d'accords ou instruments financiers visés au (b) du troisième alinéa de l'article L. 233-7 du Code de commerce ainsi que du nombre d'actions déjà émises sur lesquelles porte tout accord ou instrument financier visé au (c) du troisième alinéa de cet article.

En conséquence, il a été inséré la phrase suivante avant le dernier paragraphe de l'article 11 des statuts relatif aux déclarations de franchissements de seuils statutaires:

« En outre, à compter du 1^{er} novembre 2009, elle devra également préciser le nombre d'actions déjà émises qu'elle peut acquérir ou céder en vertu d'accords ou d'instruments financiers visés au b) du troisième alinéa de l'article L.233-7 du Code de commerce, ainsi que du nombre d'actions déjà émises sur lesquelles porte tout accord ou instrument financier visé au c) du troisième alinéa de cet article ».

6. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

6.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES SUR LE SITE INTERNET DE LA SOCIÉTÉ

Sont notamment disponibles sur le site Internet de la Société (www.soitec.com) les documents suivants :

- le Document de Référence déposé sous forme de rapport annuel auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 juin 2009 sous le numéro D. 09-0537 ;
- la présente Actualisation du Document de Référence déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1^{er} septembre 2009 sous le numéro D.09-0537-A01 ;
- les communiqués financiers.

Les documents et renseignements relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social de la Société Parc Technologique des Fontaines - Chemin des Franques, 38190 Bernin (04.76.92.75.00).

6.2 LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE ET AUTRES PUBLICATIONS

Depuis le dépôt du Document de Référence numéro D. 09-0537 suvisé, les communiqués de presse suivants ont été publiés :

- 30 juillet 2009 : Corning et Soitec s'associent pour développer des substrats avancés pour écrans mobiles à diodes organiques OLED ;
- 20 juillet 2009 : Soitec annonce un chiffre d'affaires de 43,9 millions d'euros au premier trimestre 2009-2010 ;
- 15 juillet 2009 : information relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital ;
- 14 juillet 2009 : Soitec annonce une collaboration importante pour le développement d'une technologie d'intégration 3D au niveau des plaques ;
- 13 juillet 2009 : Soitec s'appuie sur ses savoir-faire technologiques pour répondre aux besoins de l'intégration 3D ;
- 8 juillet 2009 : procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 7 juillet 2009 ;
- 25 juin 2009 : mise à disposition du document de référence 2008-2009 ;

Les communiqués de presse listés ci-dessus ont été publiés sur le site Internet de la Société (www.soitec.com) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-France.org).

7. TABLE DE CONCORDANCE

Conformément à l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil :

Sections	Informations	Pages du Document de Référence	Pages de l'Actualisation
1.	Personnes responsables		
1.1.	Responsable du Document de Référence	6	3
1.2.	Attestation du Responsable du Document de Référence	6	3
3.	Informations financières sélectionnées et événements récents	6-7	4
3.	Chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice 2009-2010	7	4
4.	Autres informations financières	7	5
21.	Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 7 juillet 2009	73	5
14.	Gouvernement d'entreprise	24	9
21.	Capital social	73	11
21.2.	Statuts	82	15
24.	Documents accessibles au public	84	15
24.1.	Documents accessibles sur le site internet de la Société	84 ;85	15
24.2.	Liste des communiqués de presse et autres publications	84 ;85	15